

ALTICAMPUS

50 rue de la menuiserie

26400 AUTICHAMP

à

Monsieur le Directeur

DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Le grenier d'abondance

6 quai St Vincent

69283 LYON cedex 01

Envoi en LRAR

Objet : **recours refus protection**

Vos références : 2021-723/JB/CB

Dossier suivi par Mlle Aurélie VERTU

Autichamp le 21 juillet 2021

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 4 juin 2020 le courrier de Mme Marie-Blanche POTTE notifiant le rejet de notre demande de protection du Pont de Font Que Bu à Autichamp. Après discussion lors de notre -conseil d'administration du 23 juin, **il a été décidé à l'unanimité d'émettre un recours administratif à l'encontre de cette décision.**

Cette décision- est basée sur une insuffisance de valeur artistique et historique. C'est ce dernier point que nous vous demandons de relativiser. Notre village a été inscrit en tant que site pittoresque plutôt que pour son histoire. En-1953 l'état du village n'était pas celui d'aujourd'hui, beaucoup d'habitations étaient proches de la ruine. Sans doute les portes et la tour médiévales, les églises du XII° et XVIII° siècle, le château et les jardins ont-ils été remarqués, mais comment ne pas tenir compte du paysage remarquable en direction du Diois et de la physionomie caractéristique de ce village perché. La volonté des décideurs de créer un ensemble est donc bien compréhensible. La valeur historique du site n'en reste pas moins indéniable.



En 1953 année de l'inscription, le château était plus haut. Au pied du village les jardins en terrasse dont les voutes ont été consolidés